

Le CCAS.

Autrefois appelé Bureau d'Aide Sociale, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont été créés par décret au début des années 1950.

Pour remplir les missions d'action sociale qui lui sont imparties, le Centre Communal d'Action Sociale dispose d'un conseil d'administration. Au sein de cette instance siègent 11 personnes dont 6 membres du conseil municipal et 5 représentants d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion de lutte contre les exclusions, représentants des associations familiales, de retraités, personnes âgées et handicapées.

Depuis notre élection, nous avons fait le choix de poursuivre les engagements des actions menées par la précédente équipe. Aussi, afin de permettre à nos aînés de se retrouver autour d'un moment de convivialité, tout comme les années passées, nous les invitons à partager un repas en fin d'année où les membres du CCAS gèrent le service et l'animation. Pour les personnes ne pouvant être présentes, un colis est remis au domicile.

Afin de connaître leur souhait, depuis l'été dernier, nous avons convenu de rencontrer toutes les personnes de 70 ans et plus de notre commune. C'est lors de ces échanges, souvent riches en émotions et anecdotes, que nous avons pu faire divers constats quant aux besoins de services et de renseignements et ainsi élaborer nos projets à venir.

Ainsi, nous avons donc décidé de créer un livret d'informations destiné aux plus de 70 ans. Nombreux sont ceux qui ne connaissent pas la démarche à suivre pour instruire une demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), ou encore les personnes et services à contacter pour faciliter le maintien à domicile.

Par la création de ce livret, nous souhaitons centraliser les informations nécessaires avec la volonté de faciliter le quotidien de chacun. Ce livret présentera également notre commune, ses commerces, ses écoles et ses associations, pourra être distribué aux nouveaux arrivants et sera à disposition à la mairie.

Notre volonté, au sein du CCAS, est de promouvoir l'action sociale auprès de tous. Nous tâcherons d'être attentifs à vos demandes dans la mesure de nos compétences, n'hésitez pas à nous interpeller.

Typhaine DIBONET,
Adjointe au maire

Bulletin d'information communale n°87
Mai 2015

Publication : Arnaud Lécuyer.

Rédaction : Arnaud Lécuyer, Sylvie Coeurdray-Bouget, Christine Rouxel, David Ferchat.

Mise en page: David Ferchat.

Mairie de Saint-Pôtan – 9 rue Berthelot
Tél. : 02.96.83.72.23 ; Télécopie : 02.96.83.74.73
Email : mairie.st-potan@wanadoo.fr

Accueil :

- Lundi, mardi, jeudi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45.
- Samedi : de 9 h à 12 h.

Etat civil..

- **Naissance.**
  - Le 23/04/2015 à Saint-Malo est née Cassie ALLEE, fille de Carole et Erwan ALLEE, domiciliés à la Tellière. Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents…

Le conseil municipal..

Conseil municipal : Réunion du 07 avril

Présents :

LECUYER Arnaud, HERVE Agnès, BERTRAND Pierre, DIBONET Typhaine, CADE Pascal, DESDOIT Marylène, DAGORNE Fiona, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, FERCHAT David, DURAND Delphine, MOYON Benjamin, BOURDAIS Sébastien, SAMSON Martine, CARFANTAN Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : Sylvie COEURDRAY-BOUGET

- **Présentation du service en énergie partagée.**

Une présentation du service en énergie partagée a été faite par M. Corentin LEMAITRE du Pays de Matignon aux membres du Conseil municipal. Ce service s'adresse aux communes qui souhaitent établir un bilan énergétique de leur patrimoine public avec suivi de consommation, information et accompagnement de projets…

- **Effacement du réseau téléphonique à La Ville Mois.**

Le Syndicat Départemental de l'Energie va procéder, sans frais pour la commune, à l'effacement du réseau électrique de La Ville Mois et propose au Conseil municipal de profiter de ces travaux pour effacer également le réseau téléphonique, cette partie étant à la charge de la commune pour un montant de 60 000 € TTC. Conscient des avantages de ces travaux et du gain financier à les réaliser en même temps que l'enfouissement électrique, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

- **Augmentation DHS pour Mme Fleur BOURGES.**

Mme Viviane BALAN, qui s'occupe des enfants de petite section à l'école Camart et Bellec, a fait part d'une demande d'aide lors des après-midi TAP les mardis et jeudis, le nombre d'enfants étant grandissant.
M. le Maire a proposé ces heures de travail supplémentaire à Mme Fleur BOURGES, titulaire d'un emploi d'aide cantinière à raison de 20 heures de DHS, qui les a acceptées, et fera 1h15 les mardis scolaires et 1h15 les jeudis scolaires du mardi 28 avril 2015 au jeudi 2 juillet 2015 (sauf si ces jours correspondent à une sortie scolaire) et serait rémunérée au 1er échelon du grade d'adjoint technique territoriale de 2e classe IB 340 et IM 321 en heures complémentaires.

Le Conseil municipal donne son accord unanime pour ces heures complémentaires.

- **Approbation des comptes de gestion 2014.**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion établis par la trésorière de Matignon.

- **Vote du compte administratif 2014 - Budget commune.**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

COMMUNE - Compte administratif 2014	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	196 536,29 €	622 050,32 €
Recettes	290 001,01 €	739 044,67 €
Résultat	**93 464,72 €**	**116 994,35 €**

L'excédent de fonctionnement de 116 994.35 € est affecté en investissement au budget primitif 2015.

- **Vote du budget primitif 2015 de la commune.**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

COMMUNE - Budget primitif 2015	Investissement	Fonctionnement	**TOTAL**
Dépenses	332 839,00 €	724 164,00 €	1 057 003,00 €
Recettes	332 839,00 €	724 164,00 €	1 057 003,00 €

- **Impôts locaux.**

Après délibération, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de **ne pas augmenter les impôts**.
Les taux sont donc inchangés. Taxe d'habitation : 21,62 % (part départementale versée à la commune), taxe foncière (bâti) : 11,87 %, taxe foncière (non bâti) : 54,30 % (part départementale versée à la commune).

- **Vote des comptes administratifs 2014 : budgets assainissement, lotissement Barbette et lotissement Le Clos du Bois.**

Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2014.

ASSAINISSEMENT	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	6 496,36 €	15 417,76 €
Recettes	175 429,23 €	23 598,48 €
Excédent	**168 932,87 €**	**8 180,72 €**

LOT. BARBETTE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	307 831,05 €	
Recettes		307 831,05 €
Déficit	**-307 831,05 €**	
Excédent		**307 831,05 €**

LOT. LE CLOS DU BOIS	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	263 708,68 €	
Recettes		117 549,77 €
Déficit	**-263 708,68 €**	
Excédent		**117 549,77 €**

***Nota** : La commune s'est engagée depuis 2009, auprès du trésorier de Matignon, à combler chaque année une partie du déficit des lotissements à raison de 50 000 € minimum par an, voire davantage si le budget le permet. Ont déjà été versés en 2009 : 50 000 €, en 2010 : 58 000 €, en 2011 : 50 000 €, en 2012 : 86 000 €, en 2013 : 100 000 €, en 2014 : 100 000 €. 100 000 € sont budgétés pour 2015 pour le lotissement Le Clos du Bois, le lotissement Barbette ayant vu son déficit comblé en totalité en 2014.*

- **Vote des budgets primitifs 2015 : budgets assainissement et lotissement Le Clos du Bois.**

Le Conseil adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2015 :

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	**TOTAL**
Dépenses	185 116,80 €	31 529,00 €	216 645,80 €
Recettes	185 116,80 €	31 529,00 €	216 645,80 €

LOT.LE CLOS DU BOIS	Investissement	Fonctionnement	**TOTAL**
Dépenses	263 708,68 €	263 708,68 €	527 417,36 €
Recettes	263 708,68 €	263 708,68 €	527 417,36 €

- **CCAS (Centre communal d'action sociale)**

CCAS : Réunion du 08 avril

Présents :

DIBONET Typhaine, DAGORNE Fiona, LEMONNIER Anne-Sophie, HINGANT Marie-France, DESDOIT Marylène, SANTIER Marie-Thérèse, CARFANTAN Marie-Hélène, FROSTIN Simone, TOUBLANC Nathalie, LEMASSON Serge.

Absent excusé : LECUYER Arnaud (pouvoir à DIBONET Typhaine)

- **Compte administratif de fonctionnement:**

Dépenses	3 165,77 €	Recettes :	5 928,62 €	**Excédent :**	**2 762,85 €**

Le Conseil d'administration adopte le compte administratif à l'unanimité.

- **Budget primitif de fonctionnement:**

Dépenses	6 933,00 €	Recettes :	6 933,00 €

Le Conseil d'administration adopte le budget primitif à l'unanimité.

Conseil municipal : Réunion du 27 avril

Présents :

LECUYER Arnaud, HERVE Agnès, BERTRAND Pierre, DIBONET Typhaine, CADE Pascal, DESDOIT Marylène, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, FERCHAT David, DURAND Delphine (secrétaire de séance), MOYON Benjamin, BOURDAIS Sébastien, SAMSON Martine, CARFANTAN Marie-Hélène.

Absente excusée : Fiona Dagorne.

- **Subventions 2015.**

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les subventions suivantes (en euros) :

Comité communal d'action sociale : 4 000 ; Saint-Pôtan Patrimoines : 400 ; Théâtre "Sur l'Estrade" : 400 ; Association Parents d'Elèves écoles publiques : 800 ; Association sportive : 2 000 ; Amicale Laïque : 400 ; Club "La joie de vivre" : 350 ; Tennis de table : 750 ; Gym entretien retraite : 200 ; Association Parents d'Elèves école Saint-Michel (APEL) : 800 ; Gym : 200, FNACA : 180 ; Société de chasse : 650 ; Comité des courses : 500, Aide à domicile en milieu rural (ADMR) : 100 ; Comité cantonal d'entraide : 1 047.80 (1.30€ / habitant) ; Office du Tourisme : 2 455 ; Chambre de métiers (5 jeunes) : 300 ; Croix d'or : 30 ; Centre aéré Matignon : 3.60 par jour et par enfant ; Association Les 4 Vaulx : 300 ; SNSM : 100 ; Maisons Familiales Rurales (MFR) Hédé : 60 ; Centre d'Info sur les Droits des Femmes et de la Famille : 100 ; Lycée Pro Dominique Savio : 60.

- **Validation de la convention Orange La Crèmerais (La Ville Mois).**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention Orange relative aux travaux d'enfouissement du réseau téléphonique évoqués lors de l'article sur l'effacement de réseau de La Ville Mois, le montant des travaux d'équipement s'élevant à 2 351.69 € HT

- **Achat de matériels pour les services techniques.**

Il est nécessaire d'investir dans une tondeuse arrière pour tracteur, celle de la commune étant hors service. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité un devis de la société Ouest-Motoculture de Plancoët pour l'achat d'une telle machine, d'une valeur de 6300 € TTC. La création d'une enveloppe de 1200 € est également approuvée pour la future acquisition d'une petite tondeuse tractée, une débroussailleuse et d'une motobineuse, le matériel actuel étant à renouveler, et charge M. BERTRAND des démarches auprès des différents fournisseurs.

- **Perceuse sur colonne.**

L'achat d'une perceuse à colonne étant nécessaire, le Conseil municipal approuve l'achat d'une machine d'occasion en très bon état d'un montant de 350 €, achat effectué auprès de Mme HINGANT Marie-France.

- **Contrat d'entretien du chauffage de l'église.**

La société DELESTRE Industrie propose un contrat d'entretien pour le chauffage de l'église équipée de panneaux rayonnants au gaz, d'un montant annuel de 589 € HT, tacitement renouvelable sur 5 ans et révisable au 1er janvier de chaque année. Cet entretien étant obligatoire, le Conseil municipal valide ce contrat.

- **Fond de solidarité pour le logement (FSL).**

Le Fonds de solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (factures, loyers…). Une contribution est demandée aux communes par le Conseil Général à hauteur de 0.50 € par habitant.
Plusieurs personnes de Saint-Pôtan ayant bénéficié de ce FSL, le Conseil municipal approuve cette demande et valide cette contribution pour un montant total de 403 €.

A noter…

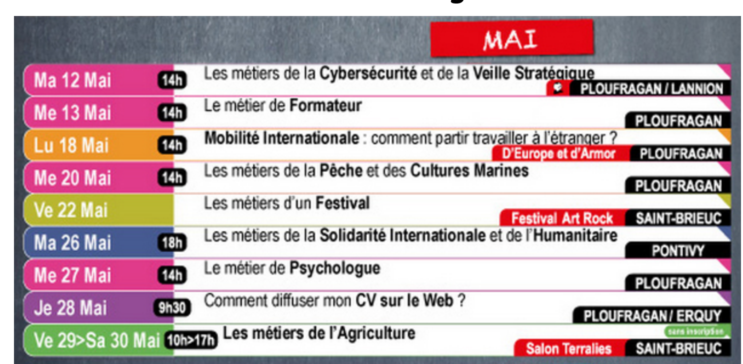
- **Permis de construire :**
  - Mlle TANGUY Alexandra et M. DANIEL Damien, La Tellière : abri de jardin, préau et garage.

- **Déclarations de travaux :**
  - Mme BOLLENGIER Isabelle, la Ville Mois : clôture.
  - M. MERDRIGNAC Yves, 36 rue du 19 mars 1962 : transformation vitrine en baie vitrée et pose de porte de garage.

- **Recensement militaire.**

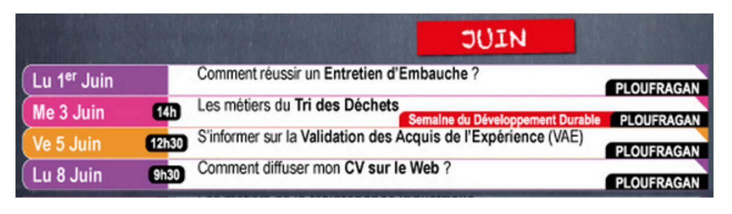
Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser à compter de la date anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

- **Cité des métiers - Ploufragan :**



MAI

Ma 12 Mai	14h	Les métiers de la **Cybersécurité** et de la **Veille Stratégique**	PLOUFRAGAN / LANNION
Me 13 Mai	14h	Le métier de **Formateur**	PLOUFRAGAN
Lu 18 Mai	14h	**Mobilité Internationale** : comment partir travailler à l'étranger ? (D'Europe et d'Armor)	PLOUFRAGAN
Me 20 Mai	14h	Les métiers de la **Pêche** et des **Cultures Marines**	PLOUFRAGAN
Ve 22 Mai		Les métiers d'un **Festival** (Festival Art Rock)	SAINT-BRIEUC
Ma 26 Mai	18h	Les métiers de la **Solidarité Internationale** et de l'**Humanitaire**	PONTIVY
Me 27 Mai	14h	Le métier de **Psychologue**	PLOUFRAGAN
Je 28 Mai	9h30	Comment diffuser mon **CV sur le Web** ?	PLOUFRAGAN / ERQUY
Ve 29>Sa 30 Mai	10h>17h	**Les métiers de l'Agriculture** (Salon Terralies)	SAINT-BRIEUC



JUIN

Lu 1er Juin		Comment réussir un **Entretien d'Embauche** ?	PLOUFRAGAN
Me 3 Juin	14h	Les métiers du **Tri des Déchets** (Semaine du Développement Durable)	PLOUFRAGAN
Ve 5 Juin	12h30	S'informer sur la **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE)	PLOUFRAGAN
Lu 8 Juin	9h30	Comment diffuser mon **CV sur le Web** ?	PLOUFRAGAN

(Inscription au 02.96.76. 51.51 ou www.citedesmetiers22.fr)

- **Espaces jeux et musique :**



  - **Mardi 5 mai – Atelier jeux d'eau – de 9 h 30 à 11 h 30.**
    Maison de l'enfance de Matignon.
  - **Mardi 12 Mai – Séance de musique – à 9 h 30 ou 10 h 30.**
    Accueil périscolaire Saint-Pôtan (garderie) ; Avec Christian Meghe de l'APMI.
  - **Mardi 19 mai – Atelier psychomotricité – de 9 h 30 à 11 h 30.**
    Salle des fêtes de Plévenon.
  - **Samedi 30 mai – Concert de printemps – à 18 h.**
    Par les apprentis musiciens de l'APMI Salle polyvalente de Pléboule. Entrée libre.
  - **Mardi 2 juin – Atelier peinture douce – de 9 h 30 à 11 h 30.**
    Garderie périscolaire d'Hénanbihen.

- **Programme de fauchage-débroussaillage pour 2015.**

La Communauté de commune du pays de Matignon informe les habitants de Saint-Pôtan que les dates de fauchage-débroussaillage autorisées sont les suivantes :

Fauchage : du 26/05 au 28/05 inclus ; Débroussaillage : du 16/07 au 24/07 inclus.

- **Mot des Elus Départementaux suite aux élections d'avril…**

"Nous remercions chaleureusement les électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance les dimanches 22 et 29 mars et ont affirmé ainsi leur soutien à notre équipe.
Candidats de "l'union du territoire", nous entendons être les élus de tous, avec le souci permanent de la vérité, de la proximité, de la concertation, du respect de la diversité des opinions et de la démocratie locale".

Le Conseil départemental, qui a remplacé le Conseil Général, est en place.

Notre canton de Pléneuf-Val-André y bien représenté : Marie-Madeleine Michel est nommée vice-présidente chargée de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Yannick Morin se voit attribuer des délégations importantes en matière de sécurité, d'économie et d'environnement.

En cas de besoin, vous pouvez d'ores et déjà nous contacter :

yannick.morin@cotesdarmor.fr *téléphone : 06 75 29 84 30*
marie-madeleine.michel@cotesdarmor.fr *téléphone : 06 42 17 93 97*

Yannick MORIN et Marie-Madeleine MICHEL

- **Carnet de santé de l'habitat.**

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable… car nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps. Pourtant, il n'existe aucun manuel d'utilisation de son logement comme en possède chaque équipement multimédia ou électroménager…

Pour trouver des conseils concernant l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations ou la planification de l'entretien de ses équipements, la Dreal Bretagne et le Cerema ont élaboré, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) un "***carnet de santé de l'habitat***", utile que vous soyez propriétaire ou locataire, résident en maison ou en appartement.

Ce carnet de l'habitat est à télécharger sur :
"www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr"

- **Soirée d'échange sur le livre pour les enfants.**

Une réunion gratuite aura lieu à la maison de l'enfance de Matignon le mardi 19 mai à 20 h 00 ayant pour thème le livre chez les bébés et les enfants, avec Evelyne Resmond-Wenz de l'association "Acces Armor". Pour tout public.

Comment choisir un album ? À quel âge commencer à lire un livre à un bébé ?
Pourquoi lire…ou pas ?

Renseignements à la maison de l'enfance ou par téléphone au 02.96.41.25.83 ou 06.64.34.64.05
Par mail à l'adresse "enfance@ccpaysdematignon.fr"

- **"Nuit des musées" organisée par l'office de tourisme.**



Le 16 mai, c'est, dans toute l'Europe, la "Nuit des musées" au cours de laquelle le public est invité à visiter les musées gratuitement. Pour animer et faire découvrir la jolie chapelle Notre-Dame-de-Hirel à Ruca, l'office de tourisme a eu l'idée d'en faire pour l'occasion un musée éphémère. Des artistes français et étrangers viendront y exposer, exceptionnellement ce jour-là et de 18 heures à 22 heures seulement, quelques-unes de leurs oeuvres. Les artistes (dont la plupart seront présents) : Maurice André, David Balade, Muriel Le Brun, Anne-Marie Marsaudon, Roselyne Montigny, Jennifer Ramsay, Balthazar Thibault, Sue Venning, Elfie Wendells. -- L'entrée est gratuite. --

- **Tirs d'été aux renards.**

La société de chasse informe les habitants de tirs d'été aux renards à compter du 01/06/2015.

Nos Enfants…

- **Décès de M. BELLEC.**

Au cours de l'année 2013, à l'initiative de l'amicale laïque, le regroupement pédagogique de l'école publique Saint-Pôtan/Ruca a été dénommé "Ecole Camart et Bellec", en hommage aux trois instituteurs qui, pendant trois décennies, ont marqué leur passage par la qualité de leur enseignement : Geneviève Camart à Saint-Pôtan, Yvonne et André Bellec à Ruca. Les trois enseignants étaient présents le 12 octobre lors de la manifestation :



A Ruca

A Saint-Pôtan

Nous avons le regret de vous faire part du décès, le 11 mars dernier, de Monsieur André Bellec, à l'âge de 85 ans, et présentons nos sincères condoléances à Madame Yvonne Bellec, son épouse, ainsi qu'à toute sa famille.

Pot'infos…

Jeudi 7 mai

Assemblée Générale Saint-Pôtan patrimoine

A 20 h à la salle des fêtes. Ouverte à tous.

Vendredi 8 mai

Commémoration de la fin de la guerre 39-45

Rassemblement à la mairie à 11 h 30
Départ pour le monument aux morts, dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes.

Samedi 16 mai

Repas surprise de l'école Camart et Bellec

A la salle des fêtes.

Petites annonces…

- Ludovic SANDJAKIAN, de Landébia, propose du dépannage informatique et intervient directement à domicile. Etant agréé Services à la Personne, cela permet une remise fiscale de 50% pour chaque client.

  Contacts : Ludovic SANDJAKIAN ; Dépannage Informatique 22
  Site : www.depannageinformatique22.fr ; Tél : 06.51.03.56.34



- A louer : Type 2 en RDC, libre, centre bourg, proche des commerces. 270 euros mensuel, pas de charges.

  Plus d'infos : "briacchatel@sfr.fr"

Saint-Pôtan et son histoire...

Les croix de Saint-Pôtan.
"Le monument de la civilisation moderne est la Croix" (Chateaubriand).

Selon Eugène Royer, auteur d'un ouvrage sur les calvaires bretons, les premiers chrétiens d'Irlande et de la Bretagne insulaire (Grande Bretagne) avaient l'habitude de planter des croix, et cette tradition a franchi la mer avec les missionnaires qui sont venus évangéliser l'Armorique au Ve siècle. Les croix sont nombreuses dans notre région.



"Croix de cimetière"
Sur la propriété de M. et Mme SOULAINE à la Noé.
Elle est visible de la route Croix du Sacré-Cœur à Launay Gouyon.

On dénombre 12 croix dans notre commune.

Quatre sont mentionnées sur le cadastre dit "napoléonien": la croix de la Barre, la croix de l'Equivy, la croix Chauvel, enfin la croix du bourg appelée également croix de la Mission. Elles sont donc antérieures à 1826, ou bien elles ont remplacé une autre croix plus ancienne, ce qui est le cas pour la croix du Bourg. Les huit autres sont : la croix dite du Rosaire (rue du 19 mars sensiblement au débouché de la rue du Manoir), la croix du Sacré-Cœur (au croisement des routes Saint-Pôtan - Ruca et Matignon-route de Hénanbihen), la croix Marie-Ange Sorgniard (proche de la Croix Gouyon), les croix de l'Isle Aval, du Plessix Boucron, de Bouguenet (ou de la Brousse), du Querpont et du Quartier.

On note également la disparition de quatre anciennes croix, victimes d'une certaine indifférence, et des intempéries car elles étaient (pour la plupart) en bois ; elles se situaient aux Forges, à la Heussaie, à la Croix Michel Allain, et au lieu-dit "La Croix" près de la Lande Chapelle. En outre, deux croix hors de la commune méritent une mention : celle "mérovingienne" de la Ville Echet, autrefois croix de carrefour à l'intersection de 2 routes, qui a été déportée sur le bas-côté en Pluduno, et la Croix Pôtan en Saint Germain, érigée selon la légende à l'endroit où saint Pôtan prit congé de saint Germain pour aller fonder un peu plus loin la paroisse qui porte son nom.

Les croix sont d'abord un signe religieux.

Elles témoignent de la foi d'une population à un moment donné.

Les paroissiens se rendaient à la croix du Plessix Boucron le 15 août. Le 25 avril, fête de saint Marc et les 3 jours précédant l'Ascencion, appelés jours de Rogations (Rogare = demander), on processionnait aux croix de la Barre, du Sacré Cœur, du Querpont et de l'Isle Aval en chantant les litanies des saints pour implorer la bénédiction du Ciel sur les biens de la terre. Pour la fête du Rosaire (7 octobre) une procession aux flambeaux se rendait à la croix du même nom, toute décorée et illuminée de lampions.
Les croix de la Barre, du Rosaire et Marie-Ange Sorgniard sont du type "à bubons" ou "à bosses". Les renflements sur le fût et les bras de la croix peuvent s'interpréter comme des ganglions de pestiférés, auquel cas la croix apparaît comme un élément préservateur des épidémies ou bien comme un départ de branche sur l'arbre de la croix, signe de vie et d'espérance.

Outre leur fonction religieuse, les anciennes croix au bord des chemins et plus encore dans les carrefours pouvaient constituer des repères précieux à une époque où les panneaux indicateurs n'existaient pas, et où les gens ne savaient pas lire. Certaines pouvaient marquer la limite de domaines ou de communes. Certaines croix plus récentes sont le mémorial d'un évènement spécifique tel qu'une mission, un jubilé, une période d'épidémie...